



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
10 mars 2005

Français
Original: anglais

Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Première réunion

Punta del Este, Uruguay, 2-6 mai 2005

Point 6 n) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Conférence des Parties pour examen ou décision : emplacement du secrétariat

Offres d'accueil du Secrétariat permanent de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 6, la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a demandé au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'examiner les offres d'accueillir le secrétariat de la Convention qui ont été reçues et de présenter une analyse comparée de ces offres concernant l'emplacement du secrétariat, pour examen par la Conférence des Parties à sa première réunion. Cette analyse devait être menée en consultation avec le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants.
2. Pour faciliter cette analyse comparée, à sa sixième session, le Comité de négociation intergouvernemental a adopté sa décision INC-6/19, par laquelle il a invité les pays intéressés à communiquer au secrétariat, au plus tard le 30 novembre 2002, des renseignements détaillés sur les conditions et avantages liés à leurs offres d'accueillir le secrétariat permanent de la Convention de Stockholm, en mettant un accent particulier sur les points énumérés dans l'appendice de cette décision. Par cette même décision, le Comité a également demandé au secrétariat de rassembler les offres reçues et de les présenter, pour examen, au Comité à sa septième session.

* UNEP/POPS/COP.1/1.

** Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Article 20; Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Stockholm (Suède), 22 et 23 mai 2001, (UNEP/POPS/CONF/4), annexe I, résolution 6; Rapport du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants sur les travaux de sa sixième session (UNEP/POPS/INC.6/22), annexe I, décision INC-6/19 et appendice; Rapport du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants sur les travaux de sa septième session (UNEP/POPS/INC.7/28), annexe I, décision INC-7/13.

3. Le secrétariat a reçu des renseignements détaillés des gouvernements de l'Italie et de la Suisse sur leurs offres d'accueil du secrétariat permanent de la Convention de Stockholm. Dans sa décision INC-7/13, le Comité, à sa septième session, a accueilli ces offres avec satisfaction et a décidé de les présenter à la Conférence des Parties à sa première réunion, en même temps que les renseignements détaillés y afférents. Ces renseignements figurent, respectivement, dans les documents UNEP/POPS/INC.7/INF/4 et 5.

4. Au paragraphe 3 de la décision INC-7/13, le secrétariat est prié de préparer une analyse comparée des offres visées plus haut. En réponse à cette demande, le secrétariat a préparé l'analyse comparée figurant dans l'annexe à la présente note. Cette annexe n'a pas fait l'objet d'une édition formelle.

Décision éventuelle de la Conférence des Parties

5. La Conférence des Parties voudra peut-être:

- a) Examiner les informations ci-dessus et les renseignements détaillés afférents aux offres d'accueillir le secrétariat permanent de la Convention de Stockholm tels qu'ils figurent dans les documents mentionnés ci-dessus au paragraphe 3;
- b) Examiner l'analyse comparée de ces offres présentée dans l'annexe de cette note;
- c) Prendre une décision sur l'emplacement permanent du secrétariat de la Convention.

Annexe

Analyse comparée des offres d'accueil du secrétariat permanent de la Convention de Stockholm

Etablie à partir des documents suivants :

UNEP/POPS/INC.7/INF/4, Renseignements concernant l'offre du Gouvernement suisse d'accueillir à Genève le secrétariat permanent de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

UNEP/POPS/INC.7/INF/5, Renseignements concernant l'offre du Gouvernement italien d'accueillir à Rome le secrétariat permanent de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Table des matières

(Organisée par catégories de renseignements demandés aux pays souhaitant accueillir le secrétariat permanent, tels qu'énoncés dans l'appendice à la décision INC-6/19)

<u>Section</u>	<u>Page</u>
I. Cadre juridique.....	5
1. Privilèges et immunités	5
2. Cadre juridique permettant de garantir l'égalité de traitement des locaux et du personnel ...	8
3. Emploi des personnes à la charge des membres du personnel.	9
4. Nature de l'accord de siège.	9
II. Caractéristiques de l'emplacement des bureaux.....	9
5. Principales caractéristiques du bâtiment qui accueillera le secrétariat permanent	9
6. Base sur laquelle les bureaux seront mis à la disposition du secrétariat permanent	11
7. Responsabilité des travaux d'entretien et de réparation, et des services techniques	11
8. Mesure dans laquelle les bureaux seront meublés et équipés par le gouvernement hôte.....	11
9. Durée des arrangements concernant les locaux à usage de bureaux.	11
III. Facilites et conditions locales	11
10. Description des facilités et conditions suivantes :	11
a) Représentation diplomatique dans la ville hôte.....	11
b) Présence d'organisations internationales	12
c) Facteurs favorisant les synergies entre les accords et organismes multilatéraux sur l'environnement voués aux produits chimiques	13
d) Services internationaux de conférence.....	14
e) Accès au personnel compétent des services de conférence	15
f) Moyens de transports internationaux	15
g) Moyens de transport locaux.....	16
h) Disponibilité sur place de personnel formé.....	17
i) Services de santé et accès à ces services	18
j) Disponibilité de logements adéquats	18
k) Disponibilité d'écoles	19
l) Facilites pour le transfert de fonds à destination et en provenance de pays étrangers	21
m) Formalités nécessaires à l'entrée dans le pays hôte et visas d'entrée	21
IV. Autres renseignements pertinents	22
11. Toutes autres contributions que le gouvernement hôte peut fournir.....	22
a) Celles qui ne sont pas affectées	22
b) Celles qui sont affectées.	23
12. Renseignements sur les synergies potentielles avec d'autres organisations internationales qui s'occupent de la gestion des produits chimiques.	23
13. Tout autre renseignement pertinent.	25

Renseignement demandé	Pays Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
I. Cadre juridique		
<p>1. Privilèges et immunités qui seraient conférés au secrétariat permanent et aux membres de son personnel ainsi qu'aux représentants gouvernementaux et autres personnes prenant part aux activités officielles menées aux fins de la Convention.</p>	<p>A Rome, le secrétariat et son personnel jouissent, aussi longtemps qu'ils resteront dans le système des Nations Unies, de tous les privilèges et immunités conférés à cette organisation, y compris les suivants :</p> <p>Pour le secrétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immunité de juridiction et d'exécution. • Inviolabilité des locaux, des archives, des biens, des fonds et des avoirs. • Exemption de toute forme de contrôle, réglementation ou moratoire financier. • Facilités en ce qui concerne les communications. • Droit d'utiliser des codes et de recevoir ou d'envoyer de la correspondance par courrier diplomatique et sacs scellés. • Le secrétariat, ses avoirs, ses revenus et ses autres biens sont exemptés des impôts directs sur le revenu (pour ce qui est des bâtiments, toutefois, cette exemption ne s'applique qu'à ceux appartenant au secrétariat et occupés par ses services ainsi qu'aux revenus qui en découlent). • Exemption des droits de douane dans le cadre des fonctions officielles. • Exemption des impôts indirects (y compris la taxe sur la valeur ajoutée concernant tous les achats de biens pour son usage officiel et tous les services offerts pour son usage officiel). 	<p>La Suisse est Partie à la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques et à la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires. Les dispositions de ces textes servent donc de fondement juridique aux privilèges et immunités qui sont accordés au personnel ayant le statut diplomatique, ainsi qu'aux missions diplomatiques.</p> <p>A Genève, le secrétariat et les membres de son personnel jouissent, aussi longtemps qu'ils font partie du système des Nations Unies, de tous les privilèges et immunités accordés à cette organisation, y compris les suivants :</p> <p>Pour le secrétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immunité de juridiction et d'exécution. • Inviolabilité des bureaux, archives, biens, fonds et avoirs. • Exemption de toute forme de contrôle, réglementation ou moratoire financier. • Facilités en ce qui concerne les communications. • Droit d'utiliser des codes et de recevoir ou d'envoyer de la correspondance par courrier diplomatique et par valise scellée. • Le secrétariat, ses avoirs, ses revenus et ses autres biens sont exemptés des impôts directs sur le revenu (pour ce qui est des bâtiments, toutefois, cette exemption ne s'applique qu'à ceux appartenant au secrétariat et occupés par ses

¹ L'offre de l'Italie ne concerne que la partie du secrétariat qui s'occupe des questions intéressant les pesticides.

<p style="text-align: center;">Pays</p> <p>Renseignement demandé</p>	<p>Italie¹ Emplacement proposé : Rome</p>	<p>Suisse Emplacement proposé : Genève</p>
	<p>Pour le personnel ayant le statut diplomatique (fonctionnaire de la classe P-5 et de rang supérieur)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mêmes privilèges et immunités que ceux accordés aux membres des missions permanentes auprès de l'ONU ayant le statut diplomatique (par exemple, immunité d'arrestation ou de détention personnelle, immunité de juridiction et d'exécution, inviolabilité des documents, biens et avoirs, etc.). La Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques s'applique <i>mutatis mutandis</i>. • Exemption des impôts directs sur les traitements, émoluments et indemnités versés par le secrétariat POP. Cette exemption s'applique aussi aux ressortissants du pays hôte, aussi longtemps que le secrétariat POP utilise un système d'imposition interne. • Exemption des impôts indirects (y compris la taxe sur la valeur ajoutée concernant tous les achats de biens pour son usage officiel et tous les services offerts pour son usage officiel). • Exemption des droits de douane sur les biens destinés à un usage personnel. • Accès au magasin hors taxe réservé aux diplomates à Rome pour les achats personnels. <p>Pour les autres membres du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immunité de juridiction et d'exécution pour les actes accomplis par eux (y compris leurs paroles et écrits) dans le cadre de leurs fonctions. • Inviolabilité de leurs papiers, supports d'enregistrement de données et documents officiels. 	<p>services, ainsi qu'aux revenus qui en découlent)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemption des droits de douanes dans le cadre des fonctions officielles • Exemption des impôts indirects (y compris la taxe sur la valeur ajoutée concernant tous les achats de biens pour son usage officiel et tous les services offerts pour son usage officiel). <p>Pour les membres du personnel ayant un statut diplomatique (fonctionnaire de la classe P-5 et de rang supérieur)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mêmes privilèges et immunités que ceux accordés aux membres des missions permanentes auprès de l'ONU ayant le statut diplomatique (par exemple immunité contre la détention ou la mise aux arrêts de leur personne, immunité de juridiction et d'exécution et inviolabilité des documents, biens et avoirs, etc.). La Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques s'applique <i>mutatis mutandis</i>. • Exemption des impôts directs sur les traitements, émoluments et indemnités versés par le secrétariat. Cette exemption s'applique aussi aux ressortissants du pays hôte aussi longtemps que le secrétariat maintient un système d'imposition interne. • Exemption des impôts indirects (y compris la taxe sur la valeur ajoutée concernant tous les achats de biens pour son usage officiel et tous les services offerts pour son usage officiel). • Exemption des droits de douane sur les biens destinés à un usage personnel. • Accès au magasin hors taxe réservé aux diplomates pour les achats personnels.

Renseignement demandé	Pays Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
	<p>Pour les autres membres du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immunité de juridiction et d'exécution pour les actes accomplis par eux (y compris leurs paroles et écrits) dans le cadre de leurs fonctions. • Inviolabilité de leurs documents, supports d'enregistrement de données et documents officiels. • Exemption des impôts directs sur les traitements, émoluments et indemnités versés par le secrétariat (cette exemption s'applique aussi aux ressortissants du pays hôte aussi longtemps que le secrétariat applique un système d'imposition interne). • Exemption de toute restriction à l'immigration, des formalités d'enregistrement des étrangers et de l'obligation relative au service national. • Facilités concernant les réglementations monétaires ou de change. <p>Pour les délégués aux conférences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immunité contre la détention ou la mise aux arrêts de leur personne et contre la saisie de leurs bagages personnels, sauf en cas d'infraction flagrante. • Immunité de juridiction et d'exécution pour les actes accomplis par eux (y compris leurs paroles et leurs écrits) accomplis par eux dans l'exercice de leurs fonctions. • Inviolabilité de tous les papiers, supports d'enregistrement de données et documents officiels. • Exemption de toutes les restrictions à l'immigration, des formalités d'enregistrement des étrangers et de l'obligation relative au service national. 	<p>Pour les autres membres du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immunité de juridiction et d'exécution pour les actes accomplis par eux (y compris leurs paroles et écrits) dans le cadre de leurs fonctions. • Inviolabilité de leurs documents, supports d'enregistrement de données et documents officiels. • Exemption des impôts directs sur les traitements, émoluments et indemnités versés par le secrétariat (cette exemption s'applique aussi aux ressortissants du pays hôte aussi longtemps que le secrétariat applique un système d'imposition interne). • Exemption de toute restriction à l'immigration, des formalités d'enregistrement des étrangers et de l'obligation relative au service national. • Facilités concernant les réglementations monétaires ou de change. <p>Pour les délégués aux conférences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immunité contre la détention ou la mise aux arrêts de leur personne et contre la saisie de leurs bagages personnels, sauf en cas d'infraction flagrante. • Immunité de juridiction et d'exécution pour les actes accomplis par eux (y compris leurs paroles et leurs écrits) accomplis par eux dans l'exercice de leurs fonctions. • Inviolabilité de tous les papiers, supports d'enregistrement de données et documents officiels. • Exemption de toutes les restrictions à l'immigration, des formalités d'enregistrement des étrangers et de l'obligation relative au service national.

Pays Renseignement demandé	Italie ¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'utiliser des codes dans leurs communications officielles et de recevoir ou d'envoyer des documents ou de la correspondance par courrier ou par valise diplomatique. • Les délégués ayant le statut diplomatique ont accès au magasin hors taxe réservée aux diplomates à Rome pour leurs achats personnels. <p>Pour les experts en mission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les experts auxquels fait appel le secrétariat POP jouissent, pour la durée de leur mission sur le territoire italien, y compris le temps de voyage, des privilèges et immunités nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches, à savoir: • Immunité contre la détention ou la mise aux arrêts de leur personne et contre la saisie de leurs bagages personnels, sauf en cas d'infraction flagrante. • Immunité de juridiction pour les actes (y compris leurs paroles ou écrits) accomplis par eux dans le cadre de leur mission. • Inviolabilité de leurs papiers, de leurs supports d'enregistrement de données et de leurs documents officiels. • Exemption de toute restriction à l'immigration, des formalités d'immatriculation applicables aux étrangers et de l'obligation relative au service national. • Mêmes facilités en ce qui concerne les restrictions en matière de devises ou de change que celles accordées aux représentants des gouvernements étrangers durant des missions officielles temporaires. • Mêmes immunités et facilités en ce qui concerne leurs bagages personnels que celles accordées aux agents diplomatiques. • Droit d'utiliser des codes dans leurs communications officielles et de recevoir ou d'envoyer des documents ou de la correspondance par courrier ou par valise diplomatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilèges et facilités douaniers conformément à la législation nationale. • Mêmes facilités en ce qui concerne les restrictions en matière de devises ou de change que celles accordées aux représentants des gouvernements étrangers durant des missions officielles temporaires. • Droit d'utiliser des codes dans leurs communications officielles et de recevoir ou d'envoyer des documents ou de la correspondance par courrier ou par valise diplomatique. • Les délégués ayant le statut de diplomate ont accès à la boutique détaxée réservée aux diplomates pour leurs achats personnels. <p>Pour les experts en mission</p> <p>Les experts auxquels fait appel le secrétariat jouissent, pour la durée de leur mission sur le territoire suisse, y compris le temps de voyage, des privilèges et immunités nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immunité contre la détention ou la mise aux arrêts de leur personne et contre la saisie de leurs bagages personnels, sauf en cas d'infraction flagrante • Immunité de juridiction pour les actes (y compris leurs paroles ou écrits) accomplis par eux dans le cadre de leur mission. • Inviolabilité de leurs papiers, supports d'enregistrement de données et documents officiels. • Exemption de toutes les restrictions à l'immigration, des formalités d'enregistrement des étrangers et de l'obligation relative au service national. • Mêmes facilités en ce qui concerne les restrictions en matière de devises et de change que celles accordées aux représentants des gouvernements étrangers durant des missions temporaires • Mêmes immunités et facilités en ce qui concerne leurs bagages personnels que celles accordées aux agents diplomatiques.
2. Cadre juridique permettant de garantir l'égalité de traitement des locaux et du personnel de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées	Non précisé.	Le cadre juridique nécessaire est déjà en place. A Genève, le secrétariat bénéficiera, aussi longtemps qu'il fait partie du système des Nations Unies, des immunités et privilèges découlant du statut d'organisation la plus favorisée accordé à l'ONU.

Pays Renseignement demandé	Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
3. Règles, y compris les restrictions éventuelles, applicables à l'emploi des personnes à la charge des membres du personnel.	<p>Pour les conjoints et les enfants Les conjoints des agents du secrétariat à Rome ont accès au marché du travail, à condition qu'ils résident en Italie et sous le même toit que le titulaire principal de la carte d'identité.</p> <p>Les enfants des agents du secrétariat de moins de 18 ans qui entrent en Italie en vertu de la procédure de regroupement familial et résident dans les deux pays sous le même toit que le titulaire principal de la carte d'identité ont également accès au marché du travail, même s'ils commencent à travailler au-delà de cet âge.</p> <p>Ces personnes ne sont pas assujetties aux règlements concernant le marché du travail, comme le recrutement prioritaire des travailleurs résidents et la vérification préalable des conditions de rémunération et de travail.</p> <p>Pour le personnel domestique Les agents du secrétariat (fonctionnaires principaux et administrateurs), à condition qu'ils résident en Italie et ne soient pas des ressortissants du pays hôte, peuvent embaucher du personnel domestique selon le régime de la carte de légitimation, sans avoir à se conformer aux règles normales en matière d'immigration.</p> <p>Cependant, les conditions d'emploi doivent être compatibles avec l'ordre social dans le pays hôte et les règles minimales doivent en tout état de cause être respectées. Le Ministère italien des affaires étrangères a publié des directives pour aider les parties concernées - employeurs et salariés - à connaître leurs droits et leurs obligations minimums dans ce domaine.</p>	<p>Pour les conjoints et les enfants Les conjoints et les enfants des agents du secrétariat à Genève ont accès au marché du travail, à condition de résider en Suisse et sous le même toit que le titulaire principal de la carte d'identité.</p> <p>Les enfants des agents du secrétariat de moins de 21 ans qui entrent en Suisse en vertu de la procédure de regroupement familial et résident dans les deux pays sous le même toit que le titulaire principal de la carte d'identité ont également accès au marché du travail en Suisse, même s'ils commencent à travailler au-delà de cet âge.</p> <p>Ces personnes ne sont pas assujetties aux règlements concernant le marché du travail, comme le recrutement prioritaire des travailleurs résidents et la vérification préalable des conditions de rémunération et de travail.</p> <p>Pour le personnel domestique Les agents du secrétariat à Genève (fonctionnaires principaux et administrateurs), à condition qu'ils résident en Suisse et ne soient pas des ressortissants du pays hôte, peuvent embaucher du personnel domestique selon le régime de la carte de légitimation, sans avoir à se conformer aux règles normales en matière d'immigration.</p> <p>Cependant, les conditions d'emploi doivent être compatibles avec l'ordre social dans le pays hôte et les règles minimales doivent en tout état de cause être respectées. Le Ministère suisse des affaires étrangères a publié des directives pour aider les parties concernées - employeurs et salariés - à connaître leurs droits et leurs obligations minimums dans ce domaine.</p>
4. Nature de l'accord de siège (par exemple accord autonome, incorporé à un autre accord existant, etc.).	Non précisée.	Aucun accord de siège n'est requis avec la Suisse étant donné que les accords de siège de l'ONU déjà en vigueur continueront de s'appliquer aussi longtemps que le secrétariat fait partie de cette organisation.
II. Caractéristiques de l'emplacement des bureaux		
5. Principales caractéristiques du bâtiment qui accueillera le secrétariat permanent, y compris les bureaux et les possibilités d'extension de ces derniers, les services de services de conférence et la disponibilité des services généraux (sécurité, entretien etc.)	<p>A Rome, le secrétariat sera accueilli dans le bâtiment de la FAO.</p> <p>Le bâtiment de la FAO, vaste et d'un grand intérêt architectural, a été construit dans les années 30 pour accueillir une importante administration. Il a été cédé à la FAO en 1951, à titre gratuit, pour son propre usage. Modernisé plusieurs fois, il est situé dans l'une des zones les plus pittoresques de la ville (près du Circo Massimo et des thermes de</p>	<p>Le secrétariat est déjà installé à Genève dans les locaux de la Maison internationale de l'environnement (IEH), à proximité du Siège de l'ONU et des nombreuses grandes organisations intergouvernementales établies dans la ville. L'IEH est un grand bâtiment moderne d'une superficie de 13 000 m², doté de tout le confort moderne, y compris de nombreuses salles de réunion ainsi que d'un restaurant et de services annexes pouvant accueillir jusqu'à 140 personnes. L'IEH est parfaitement équipée pour recevoir le matériel électronique et le matériel des télécommunications les plus récents. En outre, elle offre des possibilités telles que la transmission de données à grande vitesse et les visioconférences par satellite. De nombreuses organisations entièrement vouées ou</p>

Renseignement demandé	Pays Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
	<p>Caracalla). Le bâtiment de la FAO est doté de nombreuses salles de conférence et d'installations électroniques et de communication ultramodernes. Il dispose en outre d'une connectivité par satellite très élevée grâce à l'accès à Telespazio. Le bâtiment de la FAO offre de nombreuses facilités, telles que magasins, restaurants, banque, kiosque à journaux et bureau de poste.</p> <p>A l'intérieur du bâtiment de la FAO, un magasin hors-taxe est à la disposition des fonctionnaires internationaux de la FAO et des membres des missions diplomatiques accrédités auprès de la FAO.</p> <p>Le bâtiment de la FAO appartient à l'Etat italien, qui ne perçoit aucun loyer (si ce n'est le dollar symbolique versé chaque année conformément à l'Accord de siège). L'Italie assure l'entretien spécial du complexe et prend en charge des dépenses conséquentes pour les frais d'entretien quotidien.</p> <p>Les services de sécurité de l'Organisation parent aux besoins de ce complexe en matière de sécurité.</p>	<p>étroitement associées à la protection de l'environnement ont leurs bureaux dans ce bâtiment. Cela leur permet d'exploiter toutes les synergies disponibles et de tirer pleinement parti des avantages des services offerts par le Réseau environnement de Genève (GEN), qui regroupe une trentaine d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.</p> <p>Parmi les principales organisations basées à l'IEH figurent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau régional du PNUE pour l'Europe; • Le Programme du PNUE pour les produits chimiques ; • L'Unité de l'économie et du commerce du PNUE; • PNUE Earthwatch; • Le secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam (PIC), section des produits chimiques industriels; • Le secrétariat de la Convention de Bâle ; • Le secrétariat de la CITES (Convention sur le commerce des espèces menacées d'extinction); • La Base de données sur les ressources mondiales (GRID-PNUE) ; • Le Centre international de commerce et de développement durable; • Le siège européen de l'Institut international du développement durable, qui publie le Earth Negotiation Bulletin; • Le Bureau régional du PNUD pour l'Europe; • L'UNITAR ; • L'UNOPS ; • L'Office européen du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). <p>La Maison internationale de l'environnement accueille désormais de nombreuses conférences politiquement importantes, comme les réunions du Groupe de la gestion de l'environnement de l'ONU, les bureaux conjoints des organes directeurs du PNUE, ainsi que diverses réunions en rapport avec les changements climatiques (GIEC, séminaires sur le renforcement des capacités et le respect des dispositions) dans le cadre du Protocole de Kyoto.</p> <p>L'IEH est la propriété du Gouvernement suisse. Les organisations internationales qui y sont installées ne paient pas de loyer et n'acquittent que des frais d'entretien. La responsabilité du dispositif de sécurité incombe totalement au Service de sécurité des Nations Unies.</p> <p>Un autre bâtiment adjacent à l'IEH et comportant une aire de travail de 6 500 m² est en cours de construction et sera achevé au dernier trimestre de 2003. Entièrement équipé, il offrira des facilités technologiques et de télécommunication de haut niveau, y compris un lien électronique direct avec l'IEH, des salles de conférence pouvant accueillir jusqu'à 100 participants et des installations d'interprétation.</p>

Pays Renseignement demandé	Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
6. Base sur laquelle les bureaux seront mis à la disposition du secrétariat permanent, notamment : a. Propriété du secrétariat permanent (par donation ou acquisition); b. Propriété du gouvernement hôte, sans paiement de loyer; c. Propriété du gouvernement hôte avec paiement de loyer, et montant dudit loyer.	La section Pesticides du secrétariat est hébergée à titre gratuit dans le bâtiment de la FAO.	Le secrétariat provisoire à Genève est hébergé à titre gratuit dans le bâtiment de l'IEH. Seuls les frais d'entretien sont à sa charge. La Suisse autoriserait le secrétariat à acheter ou à recevoir à titre de donation l'immeuble du siège du secrétariat.
7. Responsabilité des services suivants :		
a. Gros travaux d'entretien et de réparation des bureaux;	Les gros travaux d'entretien et de réparation du bâtiment de la FAO sont entièrement à la charge de l'Italie.	A Genève, les organisations internationales installées à la Maison internationale de l'environnement versent un forfait mensuel pour couvrir le coût des gros travaux d'entretien et de réparation.
b. Travaux normaux d'entretien et de réparation;	Le coût des travaux normaux d'entretien et de réparation est assumé par les organisations résidentes. L'Etat italien contribue néanmoins activement à ces frais en versant des subventions annuelles.	A Genève, le coût des travaux normaux d'entretien et de réparation est assumé par les organisations résidentes.
c. Services techniques, y compris télécommunications.	Les charges afférentes aux services techniques sont payées par les organisations résidentes.	Les charges afférentes aux services techniques fournis dans le bâtiment de l'IEH à Genève sont payées par les organisations résidentes.
8. Mesure dans laquelle les bureaux seront meublés et équipés par le gouvernement hôte.	Le secrétariat est déjà pleinement opérationnel.	A Genève, le secrétariat est déjà pleinement opérationnel. En outre le Gouvernement suisse versera une contribution spéciale à hauteur de 150 000 francs suisses pour l'ameublement supplémentaire et pour l'équipement du secrétariat.
9. Durée des arrangements concernant les locaux à usage de bureaux.	Le secrétariat peut utiliser les installations offertes à Rome aussi longtemps qu'il le souhaite, aux mêmes conditions.	Le secrétariat peut utiliser les installations offertes aussi longtemps qu'il le souhaite, aux conditions citées. Le nouveau bâtiment en cours de construction permettra de disposer à l'IEH de locaux à usage de bureaux supplémentaires pour les organisations environnementales.
III. Facilités et conditions locales		
10. Description des facilités et conditions suivantes :		
a) Représentation diplomatique dans la ville hôte;	Rome compte actuellement 216 missions diplomatiques, dont 130 sont accréditées auprès de l'Etat italien, 63 auprès du Saint-Siège et 23 auprès de la FAO et d'autres organismes des Nations Unies.	A Genève, 150 pays sont représentés par 208 représentations : 150 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et autres organisations internationales; 21 missions auprès de l'Organisation mondiale du commerce; 16 délégations auprès de la Conférence sur le désarmement; 10 missions spéciales; 7 délégations permanentes d'organisations internationales et 2 entités ayant le statut d'observateur, ainsi que 83 consulats. Etant donné l'importance de Genève en tant que premier centre des Nations Unies après le siège de l'ONU à New York, le nombre de représentations diplomatiques n'a pas cessé d'augmenter ces

Pays Renseignement demandé	Italie ¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
		<p>dernières années.</p> <p>Afin que tous les pays du monde aient la possibilité d'établir une représentation permanente à Genève, les autorités locales contribuent aux frais de location des bâtiments des missions des pays les moins avancés, qui sont actuellement 27 pays à bénéficier d'un tel avantage.</p> <p>La présence des missions est importante du point de vue des communications. Elle permet aux gouvernements d'avoir des contacts réguliers avec le secrétariat, de participer aux réunions d'information sur les réunions à venir ou passées, de participer aux réunions se tenant à Genève et à toute réunion de suivi. Durant les grandes réunions, les délégations venant des capitales bénéficient ainsi d'un appui qu'elles n'auraient pas pu avoir autrement, sauf pour les pays à engager des coûts supplémentaires.</p>
b) Présence d'organisations internationales;	<p>Depuis quelques années, le nombre d'organisations internationales est en augmentation constante à Rome, accentuant le caractère international qui a toujours distingué cette ville.</p> <p>Actuellement les sièges et les représentations permanentes de 23 organisations internationales sont hébergés à Rome. On peut citer notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Fonds international de développement agricole (FIDA) • Programme alimentaire mondial (PAM) • Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) • Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) • Organisation mondiale de la santé (OMS) • Organisation internationale du Travail (OIT) • Organisation internationale pour les migrations (OIM) • Institut international de droit du développement (IDLI) • Institut interrégional de recherche sur la criminalité et la justice (UNICRI) • Institut international pour l'unification du droit privé <p>Sont présents en outre les sièges et bureaux de l'Union latine, de la Ligue des Etats arabes, de la Commission des Nations Unies pour l'Europe et de plus de 70 ONG, dont la plupart sont spécialisées dans des questions concernant l'agriculture et le développement mais dont certaines s'intéressent à l'environnement comme WWF-Italie, l'Association Amis de la terre, la Ligue pour l'environnement et la Ligue pour les oiseaux.</p>	<p>La plupart des grandes organisations intergouvernementales ainsi que quelque 170 ONG internationales ont une représentation permanente à Genève.</p> <p>Grâce au travail de plusieurs de ces organisations, Genève est devenue le centre des activités internationales dans le secteur des substances chimiques.</p> <p>La présence des organisations suivantes revêt une importance toute particulière pour le secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Bâle sur les déchets toxiques ; • Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam, section sur les produits chimiques à usage industriel; • Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC); • Organisation mondiale de la santé (OMS); • Organisation internationale du Travail (OIT); • Organisation mondiale du commerce (OMC); • Organisation météorologique mondiale (OMM); • Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC); • Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; • Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); • Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); • Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU); • Programme international sur la sécurité des produits chimiques (PISC); • Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques; • Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;

Pays Renseignement demandé	Italie ¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
		<ul style="list-style-type: none"> • Fonds mondial pour la nature (WWF); • Center for International Environmental Law (CIEL); • Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; • Organisation internationale pour les migrations (OIM); • Institut international de droit du développement (IDLI); • Institut interrégional de recherche sur la criminalité et la justice (UNICRI) ; • Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) ; <p>En outre, Genève accueille un grand nombre d'autres organisations internationales, comme l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Comité international de la Croix - Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Green Cross International (GCI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Fondation Bellerive, le Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN), l'Union interparlementaire (UIP).</p> <p>Le nombre d'organisations internationales présentes à Genève s'est accru ces dernières années, accentuant ainsi le caractère international de la ville. Un nouvel organisme important ayant choisi de s'installer à Genève est le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.</p>
c) Facteurs favorisant, dans l'emplacement proposé, les synergies entre les accords et organismes multilatéraux sur l'environnement voués aux produits chimiques;	Non précisés.	<p>La Suisse est convaincue que la protection de l'environnement et de la santé contre les effets nuisibles des produits chimiques et des déchets est un objectif pour lequel on ne saurait être trop exigeant.</p> <p>La gestion efficace des problèmes liés aux produits chimiques et aux déchets à l'échelon national et international exige une approche intégrée et un effort cohérent et concerté de développement et de mise en œuvre des programmes. Une bonne communication est indispensable pour mettre en évidence et optimiser les synergies potentielles entre les acteurs clefs.</p> <p>Il existe des possibilités de synergie dès lors que les mêmes produits chimiques sont visés par différentes conventions et organismes internationaux basés à Genève. C'est certainement le cas pour les produits chimiques relevant de la Convention de Stockholm ainsi que de la Convention de Rotterdam. On peut citer aussi en exemple les produits chimiques couverts par la Convention de Stockholm et la Convention de Bâle, comme les stocks de pesticides obsolètes, les BPC, entre autres. Des synergies peuvent également être attendues entre les travaux réalisés dans le cadre de la Convention de Stockholm et les évaluations des risques auxquelles procèdent l'OMS, le BIT et PNUE-produits</p>

Renseignement demandé	Pays Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
		<p>chimiques dans le domaine de la santé humaine et de l'environnement (par exemple sur les POP et les POP potentiels).</p> <p>Le secrétariat est en fait situé dans la Maison internationale de l'environnement, à côté de la Convention de Bâle, de PNUE-produits chimiques et du secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam. Ensemble, ces organisations constituent le cœur du réseau international d'action dans le domaine des produits chimiques et des déchets. En outre, le fait que toutes les autres grandes organisations et institutions internationales ayant un lien avec les travaux de la Convention de Stockholm aient leur siège à Genève a joué un rôle déterminant dans le maintien d'excellents liens de coopération entre ces différentes institutions, favorisant les synergies indispensables au secrétariat pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.</p>
<p>d) Disponibilité de services internationaux de conférence et conditions de leur utilisation (gratuité, loyer, etc.);</p>	<p>Le bâtiment de la FAO comporte 21 salles de conférence de diverses tailles, allant de 15 à 1 210 places, toutes équipées du matériel technologique le plus récent et disponibles gratuitement pour le secrétariat. Offrant au total 3 025 sièges, ces salles sont équipées, entre autres, d'écrans, de projecteurs de cinéma et d'installation pour vidéoconférence et traduction simultanée. Le bâtiment de la FAO comporte en outre deux restaurants, plusieurs cafétérias, un kiosque à journaux, un bureau de poste et de nombreuses boutiques.</p>	<p>Le Centre international de conférence de Genève (CICG) a été construit expressément pour accueillir des conférences diplomatiques. Il est la propriété des autorités suisses et se trouve à proximité immédiate de l'ONU. Des salles de conférences de différentes tailles sont à la disposition de toutes les organisations internationales et ONG à titre gratuit. Le CICG peut accueillir des conférences comportant jusqu'à 2 200 participants dans des salles de différentes capacités et configurations (de 16 à 1 740 places). Il est doté d'un équipement ultramoderne comportant notamment des installations d'interprétation simultanée (jusqu'à huit langues), des bureaux, un restaurant (450 places), un café, un bureau de poste, un café internet et un kiosque à journaux.</p> <p>En face du CICG se trouve le Centre de conférence de Varembe, qui peut accueillir jusqu'à 280 participants et comporte, entre autres, cinq salles de réunion spacieuses de 40 à 100 places (trois avec installations d'interprétation simultanée jusqu'à six langues), un café et des bureaux. Une banque dont le personnel est multilingue se trouve à côté.</p> <p>Les délégués participant aux conférences disposent de 200 places gratuites dans le Parking des Nations Unies, à proximité du CICG et du Centre de conférence de Varembe.</p> <p>En outre, nombre d'organisations internationales basées à Genève possèdent des salles de conférence parfaitement équipées, notamment le Palais des Nations, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), etc. Ces organisations offrent aussi des services de cafétéria et de restauration très pratiques, accessibles aux délégués ainsi qu'aux membres des organisations internationales et des missions diplomatiques.</p>

Pays Renseignement demandé	Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
e) Accès au personnel compétent des services de conférence, rompu aux réunions et aux pratiques des Nations Unies, par exemple interprètes, traducteurs, éditeurs et coordonnateurs de réunions;	<p>A Rome, grâce à la présence de la FAO, du PAM et d'autres organisations des Nations Unies, il est facile de trouver du personnel extrêmement pour les services d'interprétation simultanée et pour couvrir tous les besoins inhérents à l'organisation des conférences, y compris les services de sécurité.</p> <p>De plus, la présence à Rome d'une importante communauté internationale, venue pour y étudier ou y travailler, facilite la recherche de personnel qualifié.</p>	<p>A Genève, le coût de l'accès au personnel compétent pour assurer les services nécessaires aux grandes réunions est réduit, voire pratiquement nul dans certains cas, en raison du nombre considérable d'organisations internationales et d'entreprises multinationales basées à Genève et des nombreuses conférences qui s'y tiennent. Genève peut se targuer de posséder un personnel de conférence hors pair:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traducteurs et interprètes chevronnés dans toutes les langues de travail de l'ONU; • Secrétaires multilingues; • Sociétés de premier ordre spécialisées dans l'organisation de conférences et de congrès internationaux; • Plusieurs éditeurs habitués à travailler dans les langues de l'ONU. <p>En outre, la Suisse, pays multilingue et multiculturel, offre un excellent niveau d'enseignement et attire de nombreux étrangers très cultivés. A Genève la langue officielle est le français, mais l'usage de l'anglais et de beaucoup d'autres langues internationales y est courant. Etant donné la situation du marché de l'emploi, il est facile de trouver du personnel qualifié.</p> <p>Qui plus est, la présence à Genève d'une importante communauté internationale, venue pour y étudier ou y travailler, facilite la recherche de personnel qualifié.</p>
f) Transports internationaux ;	<p>Aériens : Rome possède deux aéroports intercontinentaux: l'un à Fiumicino (aéroport Leonardo da Vinci), à une vingtaine de km du centre ville, avec des vols internationaux réguliers, et à Ciampino (aéroport Giovan Battista Pastine), situé à 15 km du centre ville et spécialisé dans les vols charters. Au total, 85 compagnies desservent ces deux aéroports, auxquelles s'ajoutent de nombreuses compagnies de charter. Quelque 145 destinations peuvent être rejointes à partir de Rome. En 2000, le nombre total de vols était de 320 000, soit plus de 26 millions de passagers.</p> <p>Les chemins de fer italiens assurent une liaison directe entre l'aéroport de Fiumicino et la nouvelle plateforme internationale de Milan-Malpensa.</p> <p>Dans les aéroports de Fiumicino et de Ciampino se trouvent des places de parking gratuites pour les véhicules portant une plaque d'immatriculation diplomatique.</p> <p>Ces deux aéroports offrent en outre une gamme très étendue de boutiques hors-taxe.</p> <p>Terrestres : Les chemins de fer italiens relient l'aéroport de</p>	<p>Aériens : L'aéroport de Genève est desservi par 81 lignes aériennes régulières, qui proposent des vols directs pour 138 destinations, dont 53 en Europe et 25 dans d'autres continents. Il accueille plus de 28 millions de passagers chaque année.</p> <p>Nombre de vols hebdomadaires à partir de Genève, y compris la plateforme de Zurich:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1608 à destination de 32 capitales européennes; • 1442 à destination de 53 villes européennes; • 55 à destination de 10 villes du Moyen-Orient; • 82 à destination de 20 villes d'Afrique; • 94 à destination de 9 villes d'Amérique du Nord; • 68 à destination de 12 villes d'Extrême-Orient; • 6 à destination de 2 villes d'Amérique latine; • 41 à destination de New York. <p>Les autres principales destinations mondiales sont desservies au départ de Genève, y compris la plateforme de Zurich, par l'intermédiaire des principales plateformes européennes;</p> <ul style="list-style-type: none"> • durée du vol entre Genève et Zurich : 40 minutes; 10 vols par jour; • durée du vol entre Genève et Londres : 50 minutes; 45 vols par jour; • durée du vol entre Genève et Paris : 70 minutes; 30 vols par jour; • durée du vol entre Genève et Francfort :

Renseignement demandé	Pays Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève						
	<p>Rome-Fiumicino aux principales gares de la ville. Il y a une liaison directe avec la gare de Termini (30 minutes) et une liaison indirecte avec de nombreuses autres gares, dont l'une est Rome-Ostiense (35 minutes) proche du bâtiment de la FAO (un arrêt par le métro).</p> <p>De nombreux trains partent de la gare de Rome Termini, reliant Rome à Paris, Barcelone, Genève, Monaco et Vienne, ainsi que bien entendu à d'autres villes italiennes comme Naples, Florence, Venise, Milan et Turin.</p>	<p>85 minutes; 20 vols par jour ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • durée du vol entre Genève et Amsterdam : 100 minutes; 17 vols par jour ; • les autres vols passent par les autres plateformes européennes, en particulier Bâle, Bruxelles, Copenhague, Madrid, Munich, Rome et Vienne. <p>L'aéroport de Genève est directement relié au réseau des Chemins de fer fédéraux, qui permet d'atteindre la gare centrale en six minutes (gare Cornavin).</p> <p>Le trajet en autobus de l'aéroport de Genève à la Place des Nations (quartier international) prend 14 minutes et 9 minutes de la Place des Nations à la gare ferroviaire centrale.</p> <p>L'aéroport de Genève dispose d'un parking gratuit réservé aux véhicules dotés de plaques diplomatiques ("CD") ou consulaires ("CC"). Toute personne jouissant du statut diplomatique peut utiliser gratuitement le parking public payant pendant une heure.</p> <p>L'aéroport de Genève propose aux voyageurs une large gamme de boutiques hors-taxe. Les personnes jouissant du statut diplomatique ont accès à un magasin hors-taxe situé à Genève même, à proximité des organisations internationales.</p> <p>Terrestres : Toutes les destinations européennes sont accessibles en train chaque jour à partir de Genève par des trains rapides et confortables comme le TGV, l'Euronight et le Pendolino; Paris (sept fois par jour), Bruxelles (quatre fois par jour), Berlin (quatre fois par jour), Rome (quatre fois par jour), Monaco (deux fois par jour) et Vienne (trois fois par jour).</p>						
g) Moyens de transport locaux et proximité de ces derniers par rapport aux bureaux mis à disposition du secrétariat permanent;	<p>La ville hôte dispose de services de transports publics permettant d'accéder:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux bâtiments/locaux proposés • Aux zones résidentielles • A l'aéroport international • Aux hôtels <p>Rome dispose d'un réseau étendu de bus, trolleybus et métro desservant tous les quartiers de la ville, avec plus de 200 lignes. La ligne B du métro, qui permet d'accéder rapidement aux gares principales de la ville (Termini, 4 arrêts, 10/12 minutes, Rome-Ostiense, 1 arrêt, 3 minutes, arrêt à Circo Massimo-FAO), s'arrête juste en face de l'entrée du bâtiment de la FAO, assurant ainsi une liaison très pratique avec le reste de la ville.</p>	<p>La ville hôte dispose de services de transports publics permettant d'accéder:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux bâtiments/locaux proposés • Aux zones résidentielles • A l'aéroport international • Aux hôtels <p>A Genève, les Transports publics genevois, qui desservent la ville et la périphérie, offrent un réseau efficace de bus et trams.</p> <p>La durée moyenne du trajet en bus ou tram jusqu'au centre-ville (gare de chemin de fer) est la suivante:</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Point de départ</u></th> <th><u>Durée jusqu'à la gare</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Place des Nations (quartier international)</td> <td>10 minutes</td> </tr> <tr> <td>Zones résidentielles (Petit-Saconnex, Grand Saconnex, Champel, Florissant)</td> <td>15 minutes</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Point de départ</u>	<u>Durée jusqu'à la gare</u>	Place des Nations (quartier international)	10 minutes	Zones résidentielles (Petit-Saconnex, Grand Saconnex, Champel, Florissant)	15 minutes
<u>Point de départ</u>	<u>Durée jusqu'à la gare</u>							
Place des Nations (quartier international)	10 minutes							
Zones résidentielles (Petit-Saconnex, Grand Saconnex, Champel, Florissant)	15 minutes							

Pays Renseignement demandé	Italie ¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
		<p>Aéroport de Genève (4 km de la gare/ centre ville) 20 minutes</p> <p>Hôtels proches du Palais des Nations 0-15 minutes</p> <p>Les installations de bureau à la disposition du secrétariat permanent à la Maison internationale de l'environnement sont très proches du centre ville et du quartier international.</p> <p><u>Point de départ</u> <u>Durée jusqu'à l'IEH</u> Palais des Nations 15 minutes (quartier international)</p> <p>Gare de chemin de fer Cornavin 12 minutes</p> <p>Aéroport de Genève 20 minutes</p> <p>Fréquence; toutes les 8-10 minutes aux heures de pointe</p>
<p>h) Disponibilité sur place de personnel formé pouvant être employé au secrétariat permanent, en tenant compte des connaissances linguistiques et d'autres compétences;</p>	<p>La présence à Rome de nombreuses représentations diplomatiques, académies, instituts culturels, organisations internationales et ONG facilite le recrutement de personnel hautement qualifié pour travailler dans un environnement international.</p> <p>Le choix récent de Rome en tant que siège du secrétariat de plusieurs organisations internationales importantes, comme l'IPGRI, est une preuve supplémentaire de la facilité avec laquelle les organisations internationales réussissent à travailler dans le contexte du pôle romain des Nations Unies.</p> <p>Grâce à la présence de nombreux organismes et sociétés à caractère international et d'un secteur touristique toujours à la recherche de personnel multilingue, les familles du personnel étranger n'ont aucune difficulté à trouver des emplois.</p>	<p>Il y a à Genève un vaste réservoir de personnel formé pour assurer les services de soutien nécessaires au secrétariat.</p> <p>La Suisse est un pays multilingue (allemand, français, italien) et multiculturel, réputé pour son niveau d'instruction très élevé. A l'école, les enfants apprennent tous une deuxième langue nationale et au moins une autre langue étrangère (surtout l'anglais) dès leur plus jeune âge. Les résidents étrangers représentent 37% de la population genevoise.</p> <p>A Genève, la langue officielle est le français, mais l'usage de l'anglais y est très répandu, au même titre d'ailleurs que dans la plupart des régions de Suisse. Ces deux langues sont des langues officielles de l'ONU. Les autres langues de l'ONU sont également couramment utilisées.</p> <p>En raison du caractère cosmopolite de la ville, il existe une forte demande de compétences linguistiques et techniques sur le marché local, ce qui permet aux conjoints et partenaires du personnel étranger de s'assimiler et de trouver du travail facilement. La présence de missions et d'organismes et sociétés internationaux offre aussi des possibilités de carrière.</p> <p>Des études ont révélé que Genève figure parmi les affectations les plus recherchées par le personnel de l'ONU et autres étrangers, ce qui facilite le recrutement de personnel de tous niveaux.</p>

<p style="text-align: center;">Pays</p> <p>Renseignement demandé</p>	<p>Italie¹ Emplacement proposé : Rome</p>	<p>Suisse Emplacement proposé : Genève</p>
<p>i) Services de santé et accès des membres du personnel du secrétariat permanent à ces services;</p>	<p>Soins de santé L'Italie offre d'excellents établissements médicaux et hospitaliers de toutes sortes. Les hôpitaux et les cliniques privées de Rome appliquent les normes médicales les plus élevées et assurent tous les types de soins. Habitué à accueillir des patients étrangers, ces établissements savent faire face aux exigences non seulement médicales mais aussi linguistiques et culturelles de leurs patients. Outre les hôpitaux du secteur public, de nombreuses cliniques privées proposent une large gamme de services sanitaires.</p> <p>A une heure de route de Rome se trouvent plusieurs stations thermales, comme Fiuggi, Tivoli et Saturnia, réputées pour l'efficacité de leurs traitements rhumatologiques et dermatologiques, ainsi que pour les qualités cosmétiques de leurs eaux minérales et de leur boue. Toutes ces stations thermales proposent des traitements journaliers ainsi que des séjours de plus longue durée.</p> <p>Assurance -maladie Le système italien de santé publique assure le traitement de base, à titre gratuit ou moyennant un remboursement partiel (pourcentage minime à la charge du patient) pour les soins spéciaux. Ces services sont à la disposition de tous les citoyens étrangers enregistrés auprès des agences de santé, qui peuvent ainsi bénéficier des soins offerts par le Service de santé italien dans les hôpitaux publics et dans la plupart des cliniques privées.</p> <p>En outre, il est possible de souscrire à une assurance privée, garantissant le remboursement intégral des frais médicaux engagés dans les cliniques privées.</p>	<p>Soins de santé Il y a en Suisse des établissements médicaux et hospitaliers d'excellente qualité, réputés dans le monde entier dans les domaines de la neurologie, des maladies génétiques, de la génomique, de la protéomique et de la pharmacologie.</p> <p>Les hôpitaux et les cliniques privées de Genève appliquent les normes médicales les plus élevées et assurent tous les types de soins. Habitué à accueillir des patients étrangers, ces établissements savent faire face aux exigences non seulement médicales mais aussi linguistiques et culturelles de leurs patients. Outre les hôpitaux du secteur public, de nombreuses cliniques privées proposent une large gamme de services sanitaires.</p> <p>La densité médicale s'explique et est favorisée par les nombreux instituts de recherche médicale installés dans la région et menant de travaux de très grande qualité dans les domaines ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur le cancer (Institut suisse pour la recherche expérimentale sur le cancer) ; • Biotechnologie (Serono, leader mondial) ; • Technologie médicale (avec le siège européen de Medtronic, leader mondial dans le domaine de la technologie médicale) ; • Génomique et protéomique. <p>Assurance médicale En Suisse, l'assurance-maladie est obligatoire pour tous les résidents. Cependant, les membres des missions permanentes, les fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles peuvent choisir d'adhérer ou non au système d'assurance.</p> <p>Conformément au système suisse, la caisse d'assurance-maladie couvre les frais médicaux et hospitaliers de l'assuré. Ce dernier paie une partie des frais, à concurrence d'un montant maximum par année ("franchise"), plus 10% des frais excédant le montant de la franchise. Les primes d'assurance varient selon la franchise, le lieu de résidence et les soins complémentaires (soins dentaires, hospitalisation en chambre privée, etc).</p>
<p>j) Disponibilité de logements adéquats et proximité de ces logements par rapport aux bureaux mis à la disposition du secrétariat permanent;</p>	<p>A Rome, le marché de la location offre de multiples possibilités, adaptées à tous les besoins, allant des résidences luxueuses de la périphérie, avec piscine et courts de tennis et autres aménagements, aux maisons fascinantes du centre historique, en passant par les appartements modernes des quartiers résidentiels.</p> <p>La libéralisation récente des baux et des loyers s'est traduite par une augmentation de l'offre, très limitée par le passé, et une baisse générale des loyers. Aujourd'hui, on trouve des appartements de 150 m² à louer pour 2 000 à 2 500 euros par mois; les loyers dans le centre historique sont un peu plus</p>	<p>A l'instar de la plupart des villes attrayantes, le marché du logement à Genève a tendance à se resserrer et les prix à monter en période de croissance économique. C'est le cas depuis la fin de 1999, avec des taux de vacance plus faibles. On peut néanmoins facilement trouver un logement dans la région du Canton de Vaud ainsi que dans la région française voisine. Cependant la situation dans le secteur du logement devrait s'améliorer dans le proche avenir. A Genève, les prix restent stables avec, par exemple, moins de 2% d'augmentation moyenne en 2001.</p>

Pays Renseignement demandé	Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
	<p>élevés (un appartement de 100m² peut coûter entre 1 500 à 2 000 euros par mois), tandis que dans les quartiers de la périphérie présentant un intérêt architectural, comme la Via Appia Antica ou Cassia, les loyers se situent entre 2 500 et 5 000 euros par mois.</p> <p>Il est possible d'ajouter une clause diplomatique au bail pour faciliter la résiliation de celui-ci en cas de départ anticipé.</p>	<p>Actuellement, il faut compter un loyer mensuel pour un appartement de 981 francs suisses pour un appartement avec une chambre à coucher, de 1 300 francs suisses un appartement de deux chambres à coucher et de 1 600 francs suisses pour un appartement de trois chambres à coucher. Les prix sont un peu plus élevés pour les logements résidentiels. Pour une maison – quatre chambres à coucher et plus – les prix commencent à 3 200 francs suisses par mois. On peut ajouter que, contrairement à d'autres grandes villes comme Londres et Bruxelles, les logements loués représentent 85% du parc immobilier total.</p> <p>Il est possible d'ajouter une clause diplomatique au bail pour faciliter la résiliation de celui-ci en cas de départ anticipé.</p>
<p>k) Disponibilité d'écoles à tous les niveaux, y compris d'écoles assurant des cours dans des langues autres que la langue locale;</p>	<p>Système préscolaire A Rome, les activités préscolaires, réservées aux enfants de moins de 4 ans, sont du ressort de la municipalité (www.comune.roma.it/), qui administre un réseau de 147 écoles maternelles réparties dans tous les quartiers de la ville. Plus de 8 000 enfants sont pris en charge par un personnel très qualifié durant les heures de travail de leurs parents.</p> <p>La ville de Rome compte environ 180 écoles maternelles administrées par les autorités municipales.</p> <p>On trouve aussi des institutions privées, religieuses ou non, qui dispensent un enseignement de qualité pour un coût raisonnable.</p> <p>Enseignement primaire, moyen et supérieur En Italie, l'instruction publique, entièrement gratuite, est reconnue comme ayant l'un des niveaux les plus élevés du monde occidental.</p> <p>Actuellement, après l'école primaire (6 à 10 ans), les enfants sont dirigés vers un deuxième cycle d'enseignement obligatoire (enseignement moyen) jusqu'à l'âge de 13 ans puis vers l'enseignement secondaire, jusqu'à 18 ans. Les écoles secondaires proposent différentes orientations telles que sciences, langues, beaux-arts, dessin, etc, qui donnent toutes accès à l'université. Rome compte pas moins de 394 établissements scolaires, dont 143 de niveau secondaire, qui sont tous administrés par le Bureau provincial de l'éducation à Rome.</p> <p>A Rome, il y a un très grand nombre d'écoles privées, aussi bien religieuses que laïques, qui suivent le programme scolaire officiel italien. Vu l'ampleur de la communauté internationale à Rome, on trouve aussi des écoles internationales proposant des cours dans une ou plusieurs langues étrangères.</p>	<p>Les enfants représentant l'avenir, c'est une priorité en Suisse que de fournir les moyens voulus pour un enseignement de haute qualité, de tous types et de tous niveaux, de façon à aider tous les enfants à réussir dans la vie. Les Suisses sont fiers d'être connus comme ayant l'un des meilleurs systèmes d'enseignement du monde. Genève compte un grand nombre d'écoles internationales, assurant des enseignements dans plusieurs langues. Les enfants ayant des problèmes d'apprentissage et devant faire l'objet d'une éducation et d'une thérapie spéciales dans leur langue maternelle peuvent être suivis dans la région de Genève, en anglais, français, italien ou allemand.</p> <p>Système préscolaire/maternelles A Genève, l'enseignement préscolaire pour les enfants jusqu'à 4 ans (crèches, garderies et jardins d'enfants) est du ressort des autorités locales. En ville, on trouve environ 46 garderies pour les enfants en bas âge, offrant 1 600 places et accueillant chaque année plus de 4 000 enfants. On peut aussi s'adresser à des « mamans de jour » et à de nombreuses institutions privées.</p> <p>Enseignement primaire, moyen et supérieur En Suisse, étant donné la très grande qualité du système d'instruction publique, la plupart des enfants fréquentent des écoles publiques laïques, ouvertes à tous les élèves à titre gratuit. L'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. L'école primaire, qui dure six ans, accueille les enfants de 6 à 11 ans. Le dernier cycle d'école obligatoire est assuré par de nombreuses écoles secondaires, ouvertes à tous les élèves de 12 à 15 ans ayant terminé l'école primaire. L'enseignement secondaire peut aboutir à l'université, par exemple au Collège de Genève, à une formation professionnelle dans des écoles ou des entreprises ou à un enseignement général, par exemple l'Ecole de culture générale.</p>

<p>Pays</p> <p>Renseignement demandé</p>	<p>Italie¹</p> <p>Emplacement proposé : Rome</p>	<p>Suisse</p> <p>Emplacement proposé : Genève</p>
	<p>Rome compte actuellement 12 écoles étrangères officiellement reconnues par le Gouvernement italien.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lycée Chateaubriand (prim., sec., sec. sup.), enseignement en français (www.france-italia.it/chateau/) • Saint Dominique Ecole Française de Rome (sec., sec. sup.), enseignement en français (www.infotelpg.it/isd/) • Liceo Spagnolo Cervantes di Roma (prim., sec., sec. sup.) • Scuola elementare svedese di Roma (prim.) • The St George's English School di Roma (prim., sec., sec. sup.) (www.stgeorge.school.it/) • St. Stephen's School di Roma (prim., sec., sec. sup.) (www.ststephens.it/) • Marymount International School di Roma (prim., sec., sec. Sup.) www.marymountrome.com/ • American Overseas School di Roma (prim., sec.) (www.aosr.org/) • The New School (prim., sec., sec. sup.) (www.newschoolrome.com/) • Scuola Giapponese di Roma (prim., sec.) • Scuola Germanica di Roma (prim., sec., sec. sup.) (www.dsrome.de/) • Scuola Svizzera di Roma (prim., sec., sec. sup.) (www.tiscalinet.it/ssroma/) <p>Universités</p> <p>Les universités italiennes sont reconnues dans le monde académique pour le très haut niveau de leur enseignement et de leurs recherches. Outre la Ateneo della Sapienza (Université de Rome) - l'une des universités les plus célèbres du monde et la plus grande en termes d'effectifs – plusieurs autres universités ont été fondées récemment à Rome</p> <p>Instituts académiques à Rome :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Università degli studi di Roma “La Sapienza” (13 facultés), www.uniroma1.it/ • Università degli studi di Roma “Tor Vergata” (6 facultés), www.uniroma2.it/ • Università degli studi di Roma “Roma Tre” (8 facultés), www.uniroma3.it/ <p>Rome compte en outre un grand nombre d'instituts de recherche et de centres de formation professionnelle supérieure de niveau International.</p> <p>Universités privées</p> <p>Les universités privées installées à Rome, aussi bien italiennes qu'étrangères, sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Libera Università Internazionale per gli Studi Sociali - LUISS (2 facultés), www.luiss.it/ • Libera Università Maria SS. Assunta - LUMSA (4 facultés) 	<p>Ecoles privées</p> <p>Il y a de nombreuses écoles privées à Genève et alentour (www.agep.ch), qui suivent le programme officiel. Certaines d'entre elles proposent un enseignement bilingue français/anglais ou français/allemand, voire entièrement en allemand, anglais ou arabe. Plusieurs écoles introduisent d'autres langues étrangères comme l'espagnol, l'italien, le russe ou l'hébreu.</p> <p>?</p> <ul style="list-style-type: none"> • ASC International Language House (anglais, allemand, français, espagnol, italien et russe). Selon les sections, le latin et le grec sont aussi enseignés au niveau secondaire. • Ecole internationale de Genève (Collège du Léman), Lycée international de Ferney-Voltaire), enseignement bilingue français/anglais, avec des sections nationales (allemand, espagnol, etc.); • Ecole bilingue de Genève et Ecole Moser à Nyon, enseignement bilingue français/allemand; • Ecole allemande de Genève (Deutsche Schule, Genf), enseignement en allemand; • Ecole arabe de Genève (Modar Sa Educ a Système), enseignement en arabe; • Ecole Brechbühl, enseignement en français, avec cours intensifs d'anglais dès la première année du primaire; • Ecole Girsu, enseignement en français, avec cours en hébreu. <p>On trouve aussi un grand nombre d'écoles de langue privées. Parmi les écoles les plus fréquentées par la communauté internationale (primaire, secondaire et lycée) figurent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Ecole internationale de Genève, avec deux établissements: La Grande Boissière (rive gauche, Thônex) et La Châtai gneraie (Canton de Vaud, à Founex). Il existe aussi une division primaire près du Palais des Nations, à Pregny, www.ecolint.ch/ • Collège du Léman, situé à Versoix, www.cdl.ch/ • Geneva English School, enseignement en anglais www.geneva-english-school.ch/ <p>Universités</p> <p>Les universités d'Etat de la Suisse sont connues mondialement pour la qualité de leur enseignement et de leurs recherches. Elles sont gratuites, avec des redevances administratives minimales. Des partenariats ont été établis avec des universités européennes et américaines</p> <p>Instituts académiques à Genève:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Université de Genève, 7 facultés: droit, médecine, sciences économiques et sociales, lettres, psychologie et sciences de l'éducation, science, théologie, www.unige.ch/ • Institut universitaire des hautes études internationales, http://www.unige.ch/ • Institut universitaire d'études du développement, www.unige.ch/iued/

<p>Pays</p> <p>Renseignement demandé</p>	<p>Italie¹</p> <p>Emplacement proposé : Rome</p>	<p>Suisse</p> <p>Emplacement proposé : Genève</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Università Cattolica del Sacro Cuore • Pontificia Università Gregoriana • Pontificia Università Salesiana • Pontificia Università S.Tommaso • American University of Rome • European School of Economics • John Cabot University, www.johncabot.edu/ • The Pennsylvania State University • St John's University, www.stjohns.edu/ <p>Frais de scolarité</p> <p><i>Ecoles publiques:</i> A Rome, l'école est entièrement gratuite (y compris les garderies d'enfants et les écoles maternelles), également pour les enfants des étrangers résidant régulièrement en Italie. Les droits d'inscription à l'université sont calculés sur la base du revenu familial et varient entre 100 et 700 euros par an.</p> <p><i>Ecoles privées:</i> En Italie, le prix des écoles privées dépend du cycle et de l'orientation et se situe entre 1 000 et 5 000 euros par an.</p> <p>Pour les universités privées, les droits peuvent varier entre 3 000 et 12 000 euros par an, pour des cours de spécialisation</p>	<p>Instituts académiques à proximité de Genève (une heure de train):</p> <ul style="list-style-type: none"> • University of Lausanne, www.unil.ch/ • Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, www.epfl.ch/ • Ecole des hautes études commerciales, www.hec.unil.ch/ • Institut des hautes études en administration publique, www.unil.ch/idheap/ • International Institute for Management Development, www.imd.ch/ <p>En outre, les universités privées suivantes sont installées à l'Université internationale de Genève, www.iun.ch/</p> <ul style="list-style-type: none"> • Webster University, www.webster.ch/ • European University, www.euruni.edu/ <p>Frais de scolarité</p> <p><i>Ecole publique</i> L'école obligatoire est gratuite. Pour l'éducation complémentaire, les étudiants doivent acquitter une redevance de 487 francs suisses par an, si leurs parents ou tuteurs sont exonérés d'impôts à Genève.</p> <p>Les universités et les instituts académiques prélèvent un droit d'inscription pouvant atteindre 636 francs suisses par semestre.</p> <p><i>Ecoles privées</i> A Genève, jusqu'au niveau universitaire, les frais de scolarité peuvent varier entre 7 840 francs suisses et 15 687 francs suisses par an, selon l'âge de s élèves. Des arrangements financiers spéciaux peuvent être demandés pour des cas individuels. Les universités privées coûtent entre 29 000 et 49 000 francs suisses par an selon les études choisies.</p>
<p>l) Facilités pour le transfert de fonds à destination et en provenance de pays étrangers accessibles au secrétariat permanent et aux membres de son personnel;</p>	<p>Non précisées.</p>	<p>Il n'existe pas de contrôle financier ou de contrôle des changes entre la Suisse et les autres pays. Outre le système bancaire national, on trouve à Genève de nombreuses filiales de banques étrangères, par le biais desquelles il est facile de transférer des fonds vers l'étranger. Le système bancaire suisse est réputé pour son efficacité, sa rapidité et la fiabilité de ses opérations. Au CIGC et au Palais des Nations, il y a des banques sur le site dont le personnel est multilingue. Le personnel des banques ailleurs à Genève est multilingue et répond efficacement aux besoins des visiteurs et des clients.</p>
<p>m) Délais requis pour les formalités nécessaires à l'entrée dans le pays hôte et capacité à veiller à ce que les participants aux réunions organisées par le secrétariat permanent</p>	<p>Les visas pour les séjours de courte durée, destinés à des délégués et à des experts autorisés par un gouvernement ou invités par une organisation intergouvernementale à participer à une réunion en Italie, sont normalement délivrés dans un délai de 24 heures après la soumission des documents requis à l'ambassade ou au consulat compétent. Il peut</p>	<p>La Suisse est habituée de longue date à accueillir des membres de la communauté internationale et des réunions internationales. Les procédures qu'elle applique pour l'octroi de visas ont fait la preuve de leur rapidité et de leur réactivité aux besoins des délégués. La Suisse accueille des délégués et des experts de toutes les nationalités ainsi que leurs</p>

Pays Renseignement demandé	Italie ¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
<p>sur le territoire du pays hôte obtiennent dans les plus brefs délais, lorsqu'il y a lieu, des visas d'entrée</p>	<p>arriver, exceptionnellement, que ce délai soit plus long, sans toutefois excéder deux semaines. Les visas sont gratuits.</p> <p>Les visas destinés aux membres du personnel (et à leur famille) affectés en tant que fonctionnaire auprès d'une organisation internationale ou d'une mission permanente sont délivrés dans les plus brefs délais possibles (un mois au maximum)</p> <p>Des visas pour entrées multiples, valables jusqu'à trois ans, peuvent être émis pour les personnes appelées à voyager fréquemment en Italie.</p> <p>Une procédure est applicable, à titre exceptionnel, pour obtenir un visa de courte durée en arrivant à l'aéroport en Italie.</p> <p>Grâce aux accords de Schengen, un visa d'entrée en Italie est aussi valable pour la plupart des autres pays de l'Union européenne.</p>	<p>familles. Les visas pour les séjours de courte durée, destinés à des délégués et à des experts autorisés par un gouvernement ou invités par une organisation intergouvernementale à participer à une réunion en Suisse, sont donc normalement délivrés dans un délai de 24 heures après la soumission des documents requis à l'ambassade ou au consulat compétent. Il peut arriver, exceptionnellement, que ce délai soit plus long, sans toutefois excéder deux semaines. Les visas sont gratuits.</p> <p>Les visas destinés aux membres du personnel (et à leur famille) affectés en tant que fonctionnaire auprès d'une organisation internationale ou d'une mission permanente sont délivrés dans les plus brefs délais possibles (un mois au maximum).</p> <p>Des visas pour entrées multiples, valables jusqu'à trois ans, peuvent être émis pour les personnes appelées à voyager fréquemment en Suisse.</p> <p>Une procédure est applicable, à titre exceptionnel, pour obtenir un visa de courte durée en arrivant à l'aéroport en Suisse.</p>
IV. Autres renseignements pertinents		
<p>11. Toutes autres contributions que le gouvernement hôte peut fournir pour couvrir les coûts du secrétariat permanent ou ceux des services de conférence. Ces contributions doivent être réparties en deux catégories:</p>	<p>L'Italie offre une contribution de 600 000 euros/an pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la section du secrétariat permanent ou les dépenses afférentes aux services de conférence.</p>	<p>Au cours de l'année écoulée (2002), la Suisse a financé des projets relatifs aux produits chimiques partout dans le monde afin de renforcer les capacités et de fournir une assistance technique pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, à hauteur d'environ 6 millions de francs suisses (environ 4 millions de dollars).</p> <p>Depuis toujours, la Suisse soutient activement les activités internationales dans le domaine de la gestion des produits chimiques et a toujours figuré parmi les principaux bailleurs de fonds pour le processus POP. Elle a toujours respecté intégralement et sans réserve ses engagements.</p> <p>En outre, une fois que la décision finale aura été prise d'établir le secrétariat à Genève, ce secrétariat bénéficiera d'un versement initial de 150 000 francs suisses pour unifier son infrastructure.</p> <p>L'étroite coopération entre la Suisse et les pays en développement dans le domaine des produits chimiques est encore davantage illustrée par le fait que la Suisse apporte une contribution importante et travaille en étroite coopération avec l'Uruguay afin d'organiser la première Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, qui se tiendra à Punta del Este (Uruguay).</p>
<p>a) Celles qui ne sont pas affectées (il s'agit par exemple de celles versées au secrétariat sans aucune restriction sur leur dépense de la part du</p>		<p>La Suisse s'est engagée à verser un total de 2 millions de francs suisses au secrétariat de la Convention de Stockholm chaque année aussi longtemps que ce secrétariat reste à Genève. Ce montant sera constitué d'une contribution au secrétariat de 1,7 million de francs suisses et d'une</p>

Pays Renseignement demandé	Italie ¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
pays hôte);		<p>contribution obligatoire en vertu de la Convention de 0,3 million de francs suisses, si Genève est choisie pour héberger le secrétariat permanent.</p> <p>Cette contribution ne sera pas affectée et sera fournie au secrétariat sans restriction..</p>
b) Celles qui sont affectées au titre de certaines dépenses, accompagnées d'une explication sur la nature des restrictions.		<p>La gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets étant l'une des priorités de sa politique environnementale, la Suisse continuera de fournir une aide aux projets d'assistance technique et de renforcement de ses capacités, en particulier dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition au cours des années à venir, conformément aux priorités fixées par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm.</p> <p>L'étroite coopération entre la Suisse et les pays en développement dans le domaine des produits chimiques est encore davantage illustrée par le fait que la Suisse apporte une contribution importante et travaille en étroite coopération avec l'Uruguay afin d'organiser la première Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, qui se tiendra à Punta del Este (Uruguay).</p>
12. Renseignements sur les synergies potentielles de la coopération et de la coordination avec d'autres organisations internationales qui s'occupent de la gestion des produits chimiques dans les emplacements proposés.	Non précisés.	<p>Aujourd'hui, dans le système des Nations Unies, les activités environnementales sont dans une large mesure localisées à Genève. Le Sommet mondial pour le développement durable et le Forum ministériel mondial sur l'environnement soulignent les synergies qui découlent de la mise en œuvre intégrée et cohérente de l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement qui concernent les produits chimiques et les déchets. Les éléments permettant d'assurer ces synergies sont tous présents et disponibles à Genève. En outre, à mesure qu'apparaissent les interactions entre le commerce, l'environnement et le développement, le lien entre l'OMC et ses organes subsidiaires, en particulier le Comité du commerce et de l'environnement et le Comité du commerce et du développement, revêt une importance capitale. De toute évidence, Genève est au cœur du réseau international sur les produits chimiques et les déchets puisqu'elle héberge les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement concernant ses produits ainsi que la plupart des organismes internationaux s'occupant de ces questions, et notamment ceux cités ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unité des produits chimiques du PNUE (PNUE-Produits chimiques) • Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam (PIC), section des produits chimiques à usage industriel • Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux • Programme international sur la sécurité chimique • Programme interorganisations sur la sécurité chimique

Pays Renseignement demandé	Italie ¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation mondiale de la santé (OMS) • Organisation mondiale du Travail (OIT) • Organisation mondiale du commerce (OMC) • Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) • Institut des Nations Unies sur la formation et la recherche (UNITAR) • Forum international sur la sécurité chimique (FISC) • Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) <p>Il existe à l'évidence des possibilités de synergie entre la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et les évaluations des risques des produits chimiques réalisées à l'OIT, le PNUE et l'OMS. L'OMS et l'UNITAR participent activement aux projets de mise en œuvre de la Convention de Stockholm. L'OMS et la Convention de Bâle sont cités expressément dans la Convention de Stockholm en tant que partenaires pour sa mise en œuvre. Ces organismes et programmes de l'ONU sont tous situés à Genève.</p> <p>La Convention de Stockholm a désigné le PNUE comme son secrétariat. Le secrétariat provisoire de cette Convention a été assuré dans le cadre de PNUE-Produits chimiques à Genève. La localisation conjointe de PNUE-Produits chimiques et des secrétariat provisoires des Conventions de Stockholm et de Rotterdam à Genève a fait la preuve des avantages pouvant être tirés du partage du personnel, du savoir faire scientifique et administratif, des matériels informatiques et des services juridiques. En outre, un soutien important a été apporté par l'Office des Nations Unies à Genève. L'emplacement du secrétariat s'est révélé à la fois très pratique, efficace, efficient et financièrement rationnel, aussi bien pour l'organisation que pour les parties prenantes.</p> <p>Etant donné que des structures tout à fait satisfaisantes pour le secrétariat permanent n'existent qu'à Genève, la Suisse souhaite que cette organisation puisse tirer parti de ces fondements solides et est favorable à sa localisation dans cette ville.</p> <p>L'installation du secrétariat ailleurs qu'à Genève entraînerait une réduction sensible de la capacité de mise en œuvre de la Convention de Stockholm, avec des pertes pour les pays membres, les délégués aux conférences, les autres parties prenantes et le secrétariat lui-même, en termes de coûts, synergies et efficience.</p>

<p style="text-align: center;">Pays</p> <p>Renseignement demandé</p>	<p>Italie¹ Emplacement proposé : Rome</p>	<p>Suisse Emplacement proposé : Genève</p>
<p>13. Tout autre renseignement que le pays hôte éventuel peut juger pertinent.</p>	<p>Rome a une longue expérience de l'accueil des organisations intergouvernementales et des conférences internationales. Les administrations nationales et locales traitent avec diligence et un minimum de paperasseries les problèmes pouvant se poser aux organisations, aux missions, aux membres de leur personnel et aux délégués. Les services de sécurité et les services aux frontières font preuve de diligence et d'amabilité à l'égard des délégués. Des services de traduction et de conférence sont disponibles sur place.</p> <p>Pour aider les nouveaux venus, les autorités italiennes offrent des services spéciaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cerimoniale della Repubblica, rattaché au Ministère italien des affaires étrangères, offre son appui au personnel des organisations internationales et aux hôtes étrangers pour toutes les questions concernant les privilèges et immunités. • Cerimoniale et l'Office de Relazioni Internazionali de la ville de Rome aident les fonctionnaires des organisations internationales et leurs familles dans leurs relations avec les organismes locaux. • L'Association des conjoints de diplomates à Rome fournit toutes sortes d'informations et d'aide aux nouveaux arrivants, y compris le personnel domestique. En particulier, elle organise des visites de sites d'intérêt naturel et culturel. • Les nombreuses ambassades et représentations diplomatiques, en coopération avec les autorités italiennes, aident activement le personnel étranger et les membres de leur famille à résoudre tous les problèmes pouvant se poser durant leur séjour. <p>Rome attire l'attention de la presse internationale, en veillant à ce que les organisations bénéficient de la couverture voulue pour faire connaître leur action.</p> <p>A Rome, plusieurs centaines de journalistes internationaux sont établis de façon permanente et sont organisés en associations :</p> <p>L'Associazione della stampa estera in Italia (www.stampa-estera.it), établie en 1912, compte 540 membres de 55 pays et plus de 800 organes d'information y sont représentés.</p> <p>Rome figure parmi les villes les plus recherchées comme siège d'activités internationales et comme lieu de résidence du personnel international et de leur famille.</p>	<p>Genève a une longue expérience de l'accueil des organisations intergouvernementales et des conférences internationales. Les administrations nationales et locales traitent avec diligence et un minimum de paperasseries les problèmes pouvant se poser aux organisations, aux missions, aux membres de leur personnel et aux délégués. Il n'est pas du tout compliqué d'obtenir des visas pour la Suisse. Ainsi, les visas pour les séjours de courte durée, destinés à des délégués et à des experts autorisés par un gouvernement ou invités par une organisation intergouvernementale à participer à une réunion en Suisse, sont normalement délivrés dans un délai de 24 heures après la soumission des documents requis à l'ambassade ou au consulat compétents. Les services de sécurité et les services aux frontières font preuve de diligence et d'amabilité à l'égard des délégués. Des services de traduction et de conférence sont disponibles sur place. Genève peut s'enorgueillir d'héberger pas moins de 208 représentations de 150 pays.</p> <p>Pour aider les nouveaux venus, les autorités suisses offrent des services spéciaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Centre d'accueil de Genève, qui aide les hôtes étrangers à s'installer dans leur nouveau cadre et à résoudre tout problème susceptible de se poser durant leur séjour. • La Division Etat hôte de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève s'occupe de toutes les questions concernant les privilèges et immunités des 30 000 membres de la communauté internationale de Genève, y compris le personnel domestique; elle constitue un intermédiaire utile avec les autorités locales et fédérales. • Le Comité diplomatique de Genève, établi en 1989, traite de toutes les questions que les missions permanentes et leurs membres souhaitent discuter avec les autorités suisses. • La Fondation des immeubles pour les organisations internationales a été établie par les autorités genevoises et fédérales pour fournir des bureaux agréables à toutes les organisations souhaitant s'établir à Genève. Elle connaît parfaitement les exigences particulières de ces entités et les aide à résoudre tous les problèmes qu'elles sont susceptibles de rencontrer. • Les autorités genevoises sont des hôtes ouverts et actifs, se faisant un point d'honneur à accueillir à accueillir les conférences et les organisations internationales; elles aident les pays les moins avancés en versant des subventions spéciales pour couvrir les frais de location de leurs bureaux, facilitent l'établissement des ONG à Genève et elles organisent des manifestations mondaines pour aider les membres de la communauté

Renseignement demandé	Pays Italie¹ Emplacement proposé : Rome	Suisse Emplacement proposé : Genève
	<p>A tous points de vue - qualité de vie, emploi, sécurité, infrastructure, activités culturelles, services médicaux, éducation et climat, Rome offre nombre d'avantages remarquables.</p> <p>Rome allie la fascination de ses monuments et de son histoire à une vie culturelle riche et intense. Musées, concerts, galeries d'art, théâtres et opéras dans un cadre enchanteur font de la vie à Rome une expérience captivante et unique.</p>	<p>internationale à se sentir à l'aise dans leur ville.</p> <p>La présence d'une importante communauté internationale à Genève se reflète aussi dans la diversité des religions qui y sont pratiquées. Les membres de tous les grands groupes religieux disposent des installations nécessaires pour pratiquer leur foi et croyances</p> <p>Les médias internationaux ont une présence large et active à Genève, de sorte que les organisations bénéficient de la couverture voulue pour faire connaître leur action. Les organisations basées à Genève comprennent des centaines de journalistes internationaux appartenant aux associations £ ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La branche genevoise de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU (UNCA), qui regroupe plus de 200 journalistes accrédités auprès du Service de l'information de l'Office des Nations Unies à Genève. • L'Association de la Presse étrangère en Suisse et au Liechtenstein, établie en 1928, a son secrétariat au Palais des Nations et compte une centaine de membres. • Le Press Club de Genève (www.pressclub.ch) compte environ 300 membres qui représentent la presse helvétique. <p>Après le Siège des Nations Unies à New York, Genève est le plus important emplacement des bureaux et des institutions spécialisées des Nations Unies. Elle est aussi le lieu privilégié des négociations internationales et des conférences et réunions diplomatiques.</p> <p>A tous points de vue - qualité de vie, emploi, sécurité, infrastructure, activités culturelles, services médicaux, éducation et climat, Genève offre nombre d'avantages.</p> <p>Tous ces éléments permettent de conclure que Genève constitue le choix idéal pour accueillir le secrétariat de la Convention de Stockholm.</p>